

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Conforme à l'Annexe II du Règlement (CE) no 1907/2006 (REACH) telle que modifiée par le Règlement (UE) no 2020/878

RUBRIQUE 1 — Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Nom du produit: RTV 162

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées: Produit d'étanchéité

Usages déconseillés: Non connu.

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Informations sur le fabricant/importateur/distributeur : Momentive Performance Materials GmbH
Chempark Leverkusen Gebaeude V7
DE - 51368 Leverkusen
Germany

Personne à contacter : commercial.services@momentive.com

Téléphone : Informations générales
+390510924300 (Customer Service Centre)

1.4

Numéro d'appel d'urgence : Europe, Israel & All other: +44 (0) 1235239670; Middle East:+44 (0) 1235239671

RUBRIQUE 2 — Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Le produit n'a pas été classé comme dangereux selon la législation en vigueur.

Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008 et ses amendements.

Non classé

Le produit n'est pas classé pour la toxicité aquatique chronique, pour plus de détails, voir la section 16

2.2 Éléments d'étiquetage Non applicable

Informations supplémentaires de l'étiquette

EUH210: Fiche de données de sécurité disponible sur demande.

Informations supplémentaires:

Aucune information disponible.

RTV 162

2.3 Autres dangers

Données de PBT/vPvB

vPvB : substance très persistante et très bioaccumulable.

Propriétés perturbant le système endocrinien-Toxicité

La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

Propriétés perturbant le système endocrinien-Écotoxicité

La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

RUBRIQUE 3 — Composition/informations sur les composants

Nature chimique: Mélange de polydiméthylsiloxanes, de mastiques et de réticulant.

3.2 Mélanges

Informations générales: Aucune information disponible.

| Désignation chimique | Concentration | N° CAS | N°CE | N° d'enregistrement REACH | facteurs M: | Notes |
|---|---------------|------------|-----------|---------------------------|------------------------------------|-----------|
| TRIS(3(TRIMÉTHOXY-SILYL)PROPYL)ISOCYANURATE | 1 - <5% | 26115-70-8 | 247-465-8 | 01-2120807606-55-XXXX | Non applicable | |
| Decaméthylcyclopentasiloxane | 0,1 - <1% | 541-02-6 | 208-764-9 | 01-2119511367-43-XXXX | Non applicable | vPvB |
| Dodecaméthylcyclohexasiloxane | 0,1 - <1% | 540-97-6 | 208-762-8 | 01-2119517435-42-XXXX | Non applicable | vPvB |
| Octaméthylcyclo-tétrasiloxane | 0,01 - <0,1% | 556-67-2 | 209-136-7 | 01-2119529238-36-XXXX | Toxicité Aquatique (Chronique): 10 | PBT, vPvB |

* Toutes les concentrations sont exprimées en pourcentage pondéral sauf si le composant est un gaz. Les concentrations de gaz sont exprimées en pourcentage volumique.

Cette substance est soumise des limites d'exposition sur le lieu de travail.

PBT : substance persistante, bioaccumulable et toxique.

vPvB : substance très persistante et très bioaccumulable.

Classification

| Désignation chimique | Classification | Notes |
|---|----------------------|-------|
| TRIS(3(TRIMÉTHOXY-SILYL)PROPYL)ISOCYANURATE | Acute Tox.: 4: H302; | |

RTV 162

| | | |
|-------------------------------|---|--------------------------------|
| YL)PROPYL)ISOCYANURATE | | |
| Decamethylcyclopentasiloxane | Aucune information disponible. | |
| Dodecamethylcyclohexasiloxane | Aucune information disponible. | |
| Octamethylcyclotetrasiloxane | Flam. Liq.: 3: H226; Repr.: 2: H361f; Aquatic Chronic: 1: H410; | Aucune information disponible. |

CLP: Règlement n° 1272/2008

RUBRIQUE 4 — Premiers secours

4.1 Description des mesures de premiers secours

Inhalation: Transporter à l'air frais. Consulter un médecin en cas de symptômes.

Contact oculaire: Rincer immédiatement les yeux avec de l'eau. Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.

Contact avec la Peau: Après un contact avec la peau, enlever le produit mécaniquement. Laver la zone à l'eau savonneuse.

Ingestion: En cas d'ingestion, NE PAS faire vomir. Donner un verre d'eau. Rincer la bouche. Consulter un médecin pour des conseils spécifiques.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés: Aucune information disponible.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Dangers: Aucune information disponible.

Traitement: En cas d'ingestion, NE PAS faire vomir. Donner un verre d'eau. Le produit peut hydrolyser à contact avec les liquides du corps dans le système gastro-intestinal et produire des quantités additionnelles de méthanol. Le risque d'effets toxiques produits par la formation de méthanol (lésions oculaires et cécité, acidose métabolique, étourdissements et somnolence, toxicité foetale et lésions des reins et du muscle cardiaque) doit être reconnu.

RUBRIQUE 5 — Mesures de lutte contre l'incendie

Dangers d'Incendie Généraux: Employer des méthodes normales de lutte contre l'incendie et tenir compte des dangers associés aux autres substances présentes. Empêcher le ruissellement de l'eau d'extinction ou de dilution de se déverser dans les cours d'eau, les égouts ou le réseau d'eau potable.

5.1 Moyens d'extinction Moyens d'extinction appropriés:

Tous les agents extincteurs sont recommandés.

Moyens d'extinction inappropriés:

Ne pas lutter contre l'incendie au jet d'eau pour ne pas propager les flammes.

RTV 162

- 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange:** En cas d'incendie, du monoxyde de carbone et du dioxyde de carbone peuvent être dégagés. La surexposition aiguë aux produits de la combustion peut entraîner une irritation des voies respiratoires. Réagit avec de l'eau et dégage de petites quantités de méthanol. Ce produit réagit avec l'eau, mais la réaction n'aggraver pas l'incendie de façon significative.
- 5.3 Conseils aux pompiers**
Procédures spéciales de lutte contre l'incendie: Éloigner le récipient de la zone de l'incendie, si cela peut être fait sans risque.
- Équipement de protection spécial pour le personnel préposé à la lutte contre le feu:** Porter un appareil respiratoire autonome et des vêtements de protection.

RUBRIQUE 6 — Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

- 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence:** Assurer une ventilation efficace. Porter un équipement de protection individuelle.
- 6.2 Précautions pour la protection de l'environnement:** Empêcher le ruissellement dans les égouts, les cours d'eau ou le sol.
- 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:** Utiliser un équipement de manutention mécanique. Pelleter et placer dans un récipient de recyclage ou d'élimination.
- 6.4 Référence à d'autres rubriques:** ÉLIMINER toutes les sources d'ignition (pas de cigarettes, de torches, d'étincelles ou de flammes dans le voisinage immédiat). Voir l'équipement de protection individuelle à la Section 8.

RUBRIQUE 7 — Manipulation et stockage:

- 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger:** Du méthanol est dégagé pendant le traitement. Éviter tout contact avec les yeux, la peau et les vêtements. Ne pas manger, ne pas boire ou ne pas fumer pendant l'utilisation. Se laver soigneusement après manipulation. Voir l'équipement de protection individuelle à la Section 8.
- Conditions de stockage:** Tenir à l'écart de la chaleur, des étincelles et des flammes nues. Conserver le récipient bien fermé dans un endroit frais et bien ventilé.
- 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités:** Conserver dans un endroit frais et bien ventilé. Conserver à l'abri de l'humidité. Conserver à l'écart des aliments et boissons y compris ceux pour animaux. Utiliser le récipient d'origine ou l'emballage d'un matériau similaire de construction
- Stockage Stabilité:** Ce produit est stable dans des conditions normales.
- 7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s):** Aucune information disponible.

RUBRIQUE 8 — Contrôles de l'exposition/protection individuelle

- 8.1 Paramètres de contrôle**
Valeurs Limites d'Exposition Professionnelle
Aucun des composants ne fait l'objet d'une limite d'exposition.
- Valeurs Limites Biologiques**

RTV 162

Aucun(e).

8.2 Contrôles de l'exposition

Contrôles Techniques Appropriés: Aucune information disponible.

Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle

- Informations générales:** Porter des gants appropriés et un appareil de protection des yeux/du visage.
- Protection des yeux/du visage:** Lunettes de sécurité avec protections latérales conforme à l'EN166
- Protection de la peau**
Protection des Mains: Informations: Pas de danger en cas de contact avec la substance chimique. Utiliser une protection des mains pour éviter des blessures mécaniques.
- Autres:** Porter un vêtement de protection approprié et un appareil de protection des yeux/du visage.
- Protection respiratoire:** En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié.
- Mesures d'hygiène:** Assurer une ventilation adéquate, surtout dans les endroits clos. Éviter tout contact avec les yeux, la peau et les vêtements. Se conformer aux bonnes pratiques d'hygiène industrielle. Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation. Se laver les mains après toute manipulation.
- Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement:** Aucune information disponible.

RUBRIQUE 9 — Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

| | |
|--|--------------------------------|
| Aspect | |
| État: | solide |
| Forme: | Pâte |
| Couleur: | Blanc |
| Odeur: | Alcool |
| Seuil olfactif: | Aucune information disponible. |
| pH: | Aucune information disponible. |
| Point de fusion: | Aucune information disponible. |
| Point d'ébullition: | Aucune information disponible. |
| Point d'éclair: | > 93,3 °C (estimé) |
| Taux d'évaporation: | Aucune information disponible. |
| Inflammabilité (solide, gaz): | Aucune information disponible. |
| Limite supérieure d'inflammabilité (%): | Aucune information disponible. |
| Limite inférieure d'inflammabilité (%): | Aucune information disponible. |
| Pression de vapeur: | Aucune information disponible. |
| Densité de vapeur relative: | Aucune information disponible. |
| Densité: | env. 1,085 g/cm3 |
| Densité relative: | env. 1,085 |
| Solubilités | |
| Solubilité dans l'eau: | Insoluble |

RTV 162

| | |
|---|--|
| Solubilité (autre): | Aucune information disponible. |
| Coefficient de partition (n-octanol/eau) | Aucune information disponible. |
| Log Pow: | |
| Température d'auto-inflammabilité: | 450 °C |
| Température de décomposition: | Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions. |
| SADT: | Aucune information disponible. |
| Viscosité, dynamique: | Aucune information disponible. |
| Viscosité, cinématique: | > 20,5 mm ² /s (40 °C) |
| Propriétés explosives: | Aucune information disponible. |
| Propriétés comburantes: | Aucune information disponible. |

9.2 Autres informations

Aucune information disponible.

RUBRIQUE 10 — Stabilité et réactivité

| | |
|---|---|
| 10.1 Réactivité: | Réagit avec de l'eau et dégage de petites quantités de méthanol. |
| 10.2 Stabilité chimique: | Ce produit est stable dans des conditions normales. |
| 10.3 Possibilité de réactions dangereuses: | Une polymérisation dangereuse ne se produit pas. Éviter l'exposition à: Eau |
| 10.4 Conditions à éviter: | Réagit avec de l'eau et dégage de petites quantités de méthanol. |
| 10.5 Matières incompatibles: | Eau. Acides forts, Bases fortes |
| 10.6 Produits de décomposition dangereux: | Oxydes de carbone Oxydes de silicium. Des mesures à des températures supérieures à 150 °C en présence d'air (oxygène) ont montré que de petites quantités de formaldéhyde sont formées due à une dégradation oxydative. |

RUBRIQUE 11 — Informations toxicologiques

Informations générales: Notre expérience montre que nos produits elastomérique au base de silicone peuvent être manipulés sans danger pour la santé s'il sont utilisés correctement et si les précautions prises sont conformes aux normes d'hygiène industrielle.

Informations sur les voies d'exposition probables

| | |
|------------------------------|--------------------------------|
| Inhalation: | Aucune information disponible. |
| Ingestion: | Aucune information disponible. |
| Contact avec la Peau: | Aucune information disponible. |
| Contact oculaire: | Aucune information disponible. |

11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

Toxicité aiguë

| | |
|----------------------------------|--------------------------|
| Ingestion | |
| Produit: | ETAmél: 165.972,29 mg/kg |
| Substance(s) spécifiée(s) | |

RTV 162

| | |
|--|--------------------------------|
| TRIS(3(TRIMÉTHOXYSI LYL)PROPYL)ISOCYAN URATE | LD 50 (Rat): 1.713 mg/kg |
| Decamethylcyclopentasil oxane | Aucune information disponible. |
| Dodecamethylcyclohexas iloxane | LD 50 (Rat): 2.000 mg/kg |
| Octamethylcyclotetrasilox ane | LD 50 (Rat): > 4.800 mg/kg |

Contact avec la peau

Produit: Non classé comme présentant une toxicité aiguë d'après les données disponibles.

Substance(s) spécifiée(s)

| | |
|--|-------------------------------|
| TRIS(3(TRIMÉTHOXY SILYL)PROPYL)ISOC YANURATE | LD 50 (Lapin): > 19.200 mg/kg |
| Decamethylcyclopenta siloxane | LD 50 (Lapin): > 2.000 mg/kg |
| Dodecamethylcyclohex asiloxane | LD 50 (Rat): 2.000 mg/kg |
| Octamethylcyclotetrasil oxane | LD 50 (Rat): > 2.375 mg/kg |

Inhalation

Produit: Non classé comme présentant une toxicité aiguë d'après les données disponibles.

Substance(s) spécifiée(s)

| | |
|--|--------------------------------|
| TRIS(3(TRIMÉTHOXYSI LYL)PROPYL)ISOCYAN URATE | Aucune information disponible. |
| Decamethylcyclopentasil oxane | CL50 (Rat, 4 h): 8,67 mg/l |
| Dodecamethylcyclohexas iloxane | Aucune information disponible. |
| Octamethylcyclotetrasilox ane | CL50 (Rat, 4 h): 36 mg/l |

Toxicité à dose répétée

Produit: Aucune information disponible.

Substance(s) spécifiée(s)

| | |
|--|---|
| TRIS(3(TRIMÉTHOXYSI LYL)PROPYL)ISOCYAN URATE | Aucune information disponible. |
| Decamethylcyclopentasil oxane | NOAEL (Dose sans effet toxique observé) (Rat(mâle et femelle), Ingestion, 90 d): 1.000 mg/kg NOAEL (Dose sans effet toxique observé) (Rat(mâle et femelle), Contact avec la peau, 28 d): 1.600 mg/kg NOAEC (Rat(mâle et femelle), Inhalation – vapeurs, 2 y): 160 ppm |
| Dodecamethylcyclohexas iloxane | NOAEL (Dose sans effet toxique observé) (Rat(mâle et femelle), Ingestion): 1.000 mg/kg |
| Octamethylcyclotetrasilox ane | Aucune information disponible. |

**Corrosion ou Irritation de
la Peau:**

Produit: Aucune information disponible.

Substance(s) spécifiée(s)

RTV 162

| | |
|---|--|
| TRIS(3(TRIMÉTHOXY SILYL)PROPYL)ISOCYANURATE | OCDE Ligne directrice 404 (Irritation aiguë, administration cutanée/Brûlures) Non irritant |
| Decamethylcyclopentasiloxane | OCDE Ligne directrice 404 (Lapin, 72 h): Non irritant |
| Dodecamethylcyclohexasiloxane | OCDE Ligne directrice 404 (Irritation aiguë, administration cutanée/Brûlures) (Lapin, 72 h): Pas d'irritation de la peau |
| Octamethylcyclotetrasiloxane | OCDE Ligne directrice 404 (Lapin): Non irritant |

Blessure ou Irritation

Grave des Yeux:

| | |
|---|---|
| Produit: | Aucune information disponible. |
| Substance(s) spécifiée(s) | |
| TRIS(3(TRIMÉTHOXY SILYL)PROPYL)ISOCYANURATE | OCDE Ligne directrice 405 (Irritation aiguë des yeux /Brûlures) Non irritant Pas d'irritation des yeux |
| Decamethylcyclopentasiloxane | OCDE Ligne directrice 405 (Lapin, 72 h): Non irritant |
| Dodecamethylcyclohexasiloxane | OCDE Ligne directrice 405 (Irritation aiguë des yeux /Brûlures) (Lapin, 72 h): Pas d'irritation des yeux Non irritant |
| Octamethylcyclotetrasiloxane | OCDE Ligne directrice 405 (Irritation aiguë des yeux /Brûlures) (Lapin): Non irritant |

Sensibilisation

Respiratoire ou Cutanée:

| | |
|---|--|
| Produit: | Aucune information disponible. |
| Substance(s) spécifiée(s) | |
| TRIS(3(TRIMÉTHOXY SILYL)PROPYL)ISOCYANURATE | , OCDE Ligne directrice 406 (Sensibilisation de la peau)N'est pas un sensibilisateur cutané. |
| Decamethylcyclopentasiloxane | LLNA, OCDE Ligne Directrice 429 (LLNA) (Souris): Non sensibilisant. |
| Dodecamethylcyclohexasiloxane | Essai de Maximalisation, OCDE Ligne directrice 406 (Sensibilisation de la peau) (Cobaye): négatif (négative) |
| Octamethylcyclotetrasiloxane | Essai de Maximalisation, OCDE Ligne directrice 406 (Sensibilisation de la peau) (Cobaye): Non sensibilisant |

Mutagenicité des Cellules Germinales

In vitro

| | |
|---|--|
| Produit: | Aucune information disponible. |
| Substance(s) spécifiée(s) | |
| TRIS(3(TRIMÉTHOXY SILYL)PROPYL)ISOCYANURATE | (OECD 471, 490, 487)négatif (négative) |
| Decamethylcyclopentasiloxane | Test d'Ames (Directive OCDE 471 (Toxicologie génétique: Essai de mutation réverse sur salmonella typhimurium)): négatif (non mutagène) un test de cytogénétique sur des mammifères (Essai de lymphome de souris (OCDE Ligne directrice 476)): négatif (non mutagène) Aberration chromosomique (OCDE 473): négatif (non mutagène) |
| Dodecamethylcyclohexasiloxane | Aucune information disponible. |
| Octamethylcyclotetrasiloxane | Test d'Ames (Directive OCDE 471 (Toxicologie génétique: Essai de mutation réverse sur salmonella typhimurium)): négatif (non mutagène) Essai de lymphome de souris (OCDE Ligne directrice 476): négatif (non mutagène) |

In vivo

RTV 162

Produit: Aucune information disponible.

Substance(s) spécifiée(s)

TRIS(3(TRIMÉTHOXYSI
 LYL)PROPYL)ISOCYAN
 URATE

Decamethylcyclopentasil
 oxane (Directive OCDE 474 (Toxicologie génétique: Essai du micronoyau))
 Inhalation (Rat, mâle et femelle)négatif (non mutagène) Vapeur.
 Dodecamethylcyclohexas
 iloxane Directive OCDE 474 (Toxicologie génétique: Essai du micronoyau) (Directive
 OCDE 474 (Toxicologie génétique: Essai du micronoyau)) Intrapéritonéale
 (Souris, mâle et femelle): négatif (négative)
 Octamethylcyclotetrasilox
 ane Aberration chromosomique (OECD 475) Inhalation (Rat, mâle et femelle):
 négatif (négative)
 Test de létalité dominante (OECD 478) Ingestion (Rat, mâle et femelle):
 négatif (négative)

Cancérogénicité

Produit: Aucune information disponible.

Substance(s) spécifiée(s)

TRIS(3(TRIMÉTHOXYSI
 LYL)PROPYL)ISOCYAN
 URATE

Decamethylcyclopentasil
 oxane Aucune information disponible.
 Dodecamethylcyclohexas
 iloxane Aucune information disponible.
 Octamethylcyclotetrasilox
 ane Aucune information disponible.

**Toxicité pour la
 reproduction**

Produit: Aucune information disponible.

Substance(s) spécifiée(s)

TRIS(3(TRIMÉTHOXYSI
 LYL)PROPYL)ISOCYAN
 URATE

Decamethylcyclopentasil
 oxane Aucune information disponible.
 Dodecamethylcyclohexas
 iloxane Aucune information disponible.
 Octamethylcyclotetrasilox
 ane Aucune information disponible.

Toxicité Spécifique au Niveau de l'Organe Cible- Exposition Unique

Produit: Aucune information disponible.

Substance(s) spécifiée(s)

TRIS(3(TRIMÉTHOXYSI
 LYL)PROPYL)ISOCYAN
 URATE

Decamethylcyclopentasil
 oxane Aucune information disponible.
 Dodecamethylcyclohexas
 iloxane Aucune information disponible.
 Octamethylcyclotetrasilox
 ane Aucune information disponible.

Toxicité Spécifique au Niveau de l'Organe Cible- Expositions répétées

Produit: Aucune information disponible.

RTV 162

Substance(s) spécifiée(s)

| | |
|--|--------------------------------|
| TRIS(3(TRIMÉTHOXYSI LYL)PROPYL)ISOCYAN URATE | Aucune information disponible. |
| Decamethylcyclopentasil oxane | Aucune information disponible. |
| Dodecamethylcyclohexas iloxane | Aucune information disponible. |
| Octamethylcyclotetrasilox ane | Aucune information disponible. |

Risque d'Aspiration

Produit: Aucune information disponible.

Substance(s) spécifiée(s)

| | |
|--|--------------------------------|
| TRIS(3(TRIMÉTHOXYSI LYL)PROPYL)ISOCYAN URATE | Aucune information disponible. |
| Decamethylcyclopentasil oxane | Aucune information disponible. |
| Dodecamethylcyclohexas iloxane | Aucune information disponible. |
| Octamethylcyclotetrasilox ane | Aucune information disponible. |

11.2 Informations sur les autres dangers

Propriétés perturbant le système endocrinien

Produit: La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.;

Composants:

| | |
|--|--------------------------------|
| TRIS(3(TRIMÉTHOXYSI LYL)PROPYL)ISOCYAN URATE | Aucune information disponible. |
| Decamethylcyclopentasil oxane | Aucune information disponible. |
| Dodecamethylcyclohexa siloxane | Aucune information disponible. |
| Octamethylcyclotetrasilox ane | Aucune information disponible. |

Autres effets: Aucune information disponible.

RUBRIQUE 12 — Informations écologiques

12.1 Toxicité

Toxicité aiguë

Poisson

Produit: Aucune information disponible.

Substance(s) spécifiée(s)

| | |
|--|--------------------------------|
| TRIS(3(TRIMÉTHOXYSI LYL)PROPYL)ISOCYAN URATE | Aucune information disponible. |
|--|--------------------------------|

RTV 162

| | |
|-------------------------------|---|
| Decamethylcyclopentasiloxane | CL50 (Oncorhynchus mykiss, 96 h): > 0,0016 mg/l (OCDE Ligne directrice 204) |
| Dodecamethylcyclohexasiloxane | Aucune information disponible. |
| Octamethylcyclotetrasiloxane | Non toxique à la limite de solubilité. ; CL50 (Oncorhynchus mykiss, 96 h): > 0,022 mg/l |

Invertébrés Aquatiques

Produit: Aucune information disponible.

Substance(s) spécifiée(s)

| | |
|--|---|
| TRIS(3(TRIMÉTHOXYSYL)PROPYL)ISOCYANURATE | Aucune information disponible. |
| Decamethylcyclopentasiloxane | CE50 (Daphnia magna, 48 h): > 0,0029 mg/l (OCDE Ligne directrice 202) |
| Dodecamethylcyclohexasiloxane | Aucune information disponible. |
| Octamethylcyclotetrasiloxane | Non toxique à la limite de solubilité. ; CE50 (Daphnia magna, 48 h): > 0,015 mg/l |

Toxicité chronique

Poisson

Produit: Aucune information disponible.

Substance(s) spécifiée(s)

| | |
|--|---|
| TRIS(3(TRIMÉTHOXYSYL)PROPYL)ISOCYANURATE | Aucune information disponible. |
| Decamethylcyclopentasiloxane | NOEC (Oncorhynchus mykiss, 90 d): >= 0,0014 mg/l (OCDE Ligne directrice 210) CME0 (Oncorhynchus mykiss, 90 d): > 0,0014 mg/l (OCDE Ligne directrice 210) |
| Dodecamethylcyclohexasiloxane | Non toxique à la limite de solubilité. ; NOEC (Oncorhynchus mykiss, 91 d): 0,014 mg/l |
| Octamethylcyclotetrasiloxane | Non toxique à la limite de solubilité. ; NOEC (Oncorhynchus mykiss, 93 d): >= 0,0044 mg/l |

Invertébrés Aquatiques

Produit: Aucune information disponible.

Substance(s) spécifiée(s)

| | |
|--|---|
| TRIS(3(TRIMÉTHOXYSYL)PROPYL)ISOCYANURATE | Aucune information disponible. |
| Decamethylcyclopentasiloxane | NOEC (Daphnia magna, 21 d): >= 0,0015 mg/l (OCDE Ligne directrice 211) CME0 (Daphnia magna, 21 d): > 0,0015 mg/l |
| Dodecamethylcyclohexasiloxane | Non toxique à la limite de solubilité. ; NOEC (Daphnia magna, 21 d): 0,0046 mg/l CE50 (Invertébré de sédiment, 28 d): > 420 mg/l CME0 (Invertébré de sédiment, 28 d): >= 420 mg/l |
| Octamethylcyclotetrasiloxane | Non toxique à la limite de solubilité. ; NOEC (Daphnia magna, 21 d): > 0,015 mg/l |

Toxicité pour les plantes aquatiques

Produit: Aucune information disponible.

Substance(s) spécifiée(s)

| | |
|--|--------------------------------|
| TRIS(3(TRIMÉTHOXYSYL)PROPYL)ISOCYANURATE | Aucune information disponible. |
|--|--------------------------------|

RTV 162

| | |
|-------------------------------|---|
| URATE | |
| Decamethylcyclopentasiloxane | CE50 (Algues (Pseudokirchneriella subcapitata), 96 h): > 0,0012 mg/l (OCDE Ligne directrice 201) NOEC : >= 0,0012 mg/l CE10 : > 0,0012 mg/l |
| Dodecamethylcyclohexasiloxane | Aucun effet à la limite de la solubilité. ; CE50 (Algues (Pseudokirchneriella subcapitata), 72 h): > 0,002 mg/l (OCDE Ligne directrice 201) Aucun effet à la limite de la solubilité. ; NOEC (Algues (Pseudokirchneriella subcapitata), 72 h): >= 0,002 mg/l (OCDE Ligne directrice 201) |
| Octamethylcyclotetrasiloxane | Non toxique à la limite de solubilité. ; ERC50 (Senastrum capricornutum, 96 h): > 0,022 mg/l |

12.2 Persistance et dégradabilité

Biodégradation

Produit: Aucune information disponible.

Substance(s) spécifiée(s)

TRIS(3(TRIMÉTHOXYSI
 LYL)PROPYL)ISOCYAN
 URATE (28 d): 34 % Le produit n'est pas facilement biodégradable.

Decamethylcyclopentasiloxane boue activée (adaptation non précisée) (28 d, OCDE Ligne directrice 310): 0,14 % Ce produit n'est pas facilement biodégradable.

Dodecamethylcyclohexasiloxane Aucune information disponible.

Octamethylcyclotetrasiloxane (29 d, 310 Ready Biodegradability - CO₂ in Sealed Vessels (Headspace Test)): 3,7 % Persistant Non facilement biodégradable.

Rapport DBO/DCO

Produit Aucune information disponible.

Substance(s) spécifiée(s)

TRIS(3(TRIMÉTHOXYSI
 LYL)PROPYL)ISOCYAN
 URATE Aucune information disponible.

Decamethylcyclopentasiloxane Aucune information disponible.

Dodecamethylcyclohexasiloxane Aucune information disponible.

Octamethylcyclotetrasiloxane Aucune information disponible.

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Produit: Aucune information disponible.

Substance(s) spécifiée(s)

TRIS(3(TRIMÉTHOXYSI
 LYL)PROPYL)ISOCYAN
 URATE Aucune information disponible.

Decamethylcyclopentasiloxane Pimephales promelas, Facteur de Bioconcentration (BCF): 7.060 (OCDE Ligne directrice 305)

Dodecamethylcyclohexasiloxane Aucune information disponible.

Octamethylcyclotetrasiloxane Facteur de Bioconcentration (BCF): 12.400

12.4 Mobilité dans le sol: Aucune information disponible.

Répartition connue ou prévisible entre les différents compartiments de l'environnement

TRIS(3(TRIMÉTHOXYSI
 LYL)PROPYL)ISOCYANURA
 TE Aucune information disponible.

RTV 162

| | | |
|--|---|---|
| Decamethylcyclopentasiloxane | Aucune information disponible. | |
| Dodecamethylcyclohexasiloxane | Aucune information disponible. | |
| Octamethylcyclotetrasiloxane | Aucune information disponible. | |
| 12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB: | vPvB : substance très persistante et très bioaccumulable. | |
| TRIS(3(TRIMÉTHOXYISILYL)PROPYL)ISOCYANURATE | Aucune information disponible. | |
| Decamethylcyclopentasiloxane | vPvB : substance très persistante et très bioaccumulable. | Le décaméthylcyclopentasiloxane (D5) remplit les critères actuels de l'Annexe XIII du Règlement REACH de l'UE quant aux PBT et vPvB, et a été ajouté à la liste des substances extrêmement préoccupantes candidates à une autorisation., Toutefois pour la science telle que nous la comprenons, le D5 ne se comporte pas de la même façon que des substances PBT/vPvB connues. L'interprétation des données disponibles par l'industrie des silicones est la suivante : le poids des preuves scientifiques provenant d'études de terrain montre que le D5 n'a pas d'effet bio-amplificateur dans les réseaux alimentaires aquatiques et terrestres. Le D5 présent dans l'air se dégrade sous l'effet de réactions survenant de manière naturelle dans l'atmosphère. Tout D5 présent dans l'air qui n'est pas dégradé par ces réactions ne devrait pas venir se déposer de l'air dans l'eau, sur la terre ferme ou sur des organismes vivants. |
| Dodecamethylcyclohexasiloxane | vPvB : substance très persistante et très bioaccumulable. | Le dodécaméthylcyclohexasiloxane (D6) remplit les critères actuels de l'Annexe XIII du Règlement REACH de l'UE quant aux PBT et vPvB, et a été ajouté à la liste des substances extrêmement préoccupantes candidates à une autorisation., Toutefois pour la science telle que nous la comprenons, le D6 ne se comporte pas de la même façon que des substances PBT/vPvB connues. L'interprétation des données disponibles par l'industrie des silicones est la suivante : le poids des preuves scientifiques provenant d'études de terrain montre que le D6 n'a pas d'effet bio-amplificateur dans les réseaux alimentaires aquatiques et terrestres. Le D6 présent dans l'air se dégrade sous l'effet de réactions survenant de manière naturelle dans l'atmosphère. Tout D6 présent dans l'air qui n'est pas dégradé par ces réactions ne devrait pas venir se déposer de l'air dans l'eau, sur la terre ferme ou sur des organismes vivants. |

RTV 162

| | | |
|------------------------------|--|---|
| Octamethylcyclotetrasiloxane | Persistant, bioaccumulable et toxique (PBT), Très persistant et très bioaccumulable (vPvB) | L'octaméthylcyclotétrasiloxane (D4) remplit les critères actuels de l'Annexe XIII du Règlement REACH de l'UE quant aux PBT et vPvB, et a été ajouté à la liste des substances extrêmement préoccupantes candidates à une autorisation. <i>, Toutefois pour la science telle que nous la comprenons, le D4 ne se comporte pas de la même façon que des substances PBT/vPvB connues. L'interprétation des données disponibles par l'industrie des silicones est la suivante : le poids des preuves scientifiques provenant d'études de terrain montre que le D4 n'a pas d'effet bio-amplificateur dans les réseaux alimentaires aquatiques et terrestres. Le D4 présent dans l'air se dégrade sous l'effet de réactions survenant de manière naturelle dans l'atmosphère. Tout D4 présent dans l'air qui n'est pas dégradé par ces réactions ne devrait pas venir se déposer de l'air dans l'eau, sur la terre ferme ou sur des organismes vivants.</i> |
|------------------------------|--|---|

12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien:

| | |
|--|---|
| Produit: | La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus. |
| Composants: | |
| TRIS(3(TRIMÉTHOXYSI LYL)PROPYL)ISOCYAN URATE | Aucune information disponible. |
| Decamethylcyclopentasil oxane | Aucune information disponible. |
| Dodecamethylcyclohexa siloxane | Aucune information disponible. |
| Octamethylcyclotetrasil oxane | Aucune information disponible. |

12.7 Autres effets néfastes:

| | |
|--------------------------------------|--|
| Autres dangers | |
| Produit: | Aucune information disponible. |
| Informations supplémentaires: | Des données écotoxicologiques ne sont pas disponibles pour ce produit. |

RUBRIQUE 13 — Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

| | |
|--------------------------------|--|
| Informations générales: | Il est important de réduire au minimum, voire d'éviter la génération de déchets chaque fois que possible. Ne pas rejeter à l'égout, dans les cours d'eau ou dans les sols. Consulter la Section 8 pour des renseignements sur l'équipement de protection individuelle approprié. |
|--------------------------------|--|

RTV 162

Méthodes d'élimination: Peut être incinéré conformément aux réglementations locales.

RUBRIQUE 14 — Informations relatives au transport

ADR

Non réglementé.

ADN

Non réglementé.

RID

Non réglementé.

IMDG

Non réglementé.

IATA

Non réglementé.

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur:

Le produit n'est pas une marchandise dangereuse selon les législations nationales et internationales sur les marchandises dangereuses. Protéger de l'humidité. Tenir à l'écart de la nourriture, des aliments, des acides et des bases. Tenir à l'écart de matières qui sont sensibles à l'odeur

14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Non applicable

RUBRIQUE 15 — Informations relatives à la réglementation

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement:

Règlements UE

Règlement 1005/2009/CE relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone, Annexe I, Substances réglementées: aucune

Règlement 1005/2009/CE relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone, Annexe II, Nouvelles substances: aucune

Règlement (CE) 2019/1021 concernant les polluants organiques persistants (refonte), et ses modifications: aucune

Règlement (CE) no 649/2012 concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux: aucune

Règlement (CE) n° 1907/2006, REACH, Annexe XIV Substance soumise à autorisation, et ses amendements: aucune

UE. Liste des substances extrêmement préoccupantes candidates en vue d'une autorisation (SVHC),

RTV 162

REACH:

| Désignation chimique | N° CAS | Concentration |
|-------------------------------|----------|---------------|
| Decamethylcyclopentasiloxane | 541-02-6 | 0 - <=0,1670% |
| Dodecamethylcyclohexasiloxane | 540-97-6 | 0 - <=0,1340% |

Règlement (CE) n° 1907/2006, Annexe XVII, Substances soumises à restrictions de mise sur le marché et d'utilisation:

| Désignation chimique | N° CAS | Concentration |
|------------------------------|------------|---------------|
| DIOXYDE DE TITANE | 13463-67-7 | 0,1 - 1,0% |
| Decamethylcyclopentasiloxane | 541-02-6 | 0,1 - 1,0% |

Directive 2004/37/CE concernant la protection des travailleurs contre les risques liés à l'exposition à des agents cancérigènes ou mutagènes au travail.: aucune

Directive 92/85/CEE concernant la mise en oeuvre de mesures visant à promouvoir l'amélioration de la sécurité et de la santé des travailleuses enceintes, accouchées ou allaitantes au travail.: aucune

UE. Directive 2012/18/UE (SEVESO III) concernant la maîtrise des dangers liés aux accidents majeurs impliquant des substances dangereuses, et ses modifications: Aucun présent ou aucun présent dans des quantités réglementées.

RÈGLEMENT (CE) No 166/2006 concernant la création d'un registre européen des rejets et des transferts de polluants, ANNEXE II: Polluants:

| Désignation chimique | N° CAS | Concentration |
|----------------------|------------|---------------|
| DIOXYDE DE TITANE | 13463-67-7 | 0,1 - 1,0% |

Directive 98/24/CEE concernant la protection de la santé et de la sécurité des travailleurs contre les risques liés à des agents chimiques sur le lieu de travail: aucune

15.2 Évaluation de la sécurité chimique: Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été mise en œuvre.

Statut aux inventaires

| | | |
|---|--|--------------------------------------|
| AU AIICL: | Sur l'inventaire ou conforme à l'inventaire. | Remarques: Aucun(e). |
| Canada DSL Inventory: | Sur l'inventaire ou conforme à l'inventaire. | Remarques: Aucun(e). |
| Canada NDSL Inventory: | Non conforme à l'inventaire. | Remarques: Aucun(e). |
| IECSC: | Sur l'inventaire ou conforme à l'inventaire. | Remarques: Aucun(e). |
| Japan Inventory of Existing & New Chemical Substances (ENCS): | Sur l'inventaire ou conforme à l'inventaire. | Remarques: Aucun(e). |
| Korea Existing Chemicals Inventory (KECI): | Sur l'inventaire ou conforme à l'inventaire. | Remarques: Aucun(e). |
| NZIOC: | Sur l'inventaire ou conforme à l'inventaire. | Remarques: Aucun(e). |
| Philippines Inventory of Chemicals and Chemical Substances (PICCS): | Sur l'inventaire ou conforme à l'inventaire. | Remarques: Aucun(e). |
| TCSI: | Sur l'inventaire ou conforme à l'inventaire. | Remarques: Aucun(e). |
| Liste TSCA: | Sur l'inventaire ou conforme à l'inventaire. | Remarques: Statut commercial : actif |

RTV 162

REACH:

Si acheté auprès de Momentive Performance Materials GmbH à Leverkusen, en Allemagne, toutes les substances de ce produit ont été enregistrées par Momentive Performance Materials GmbH ou en amont de notre chaîne d'approvisionnement ou sont exemptées d'enregistrement en vertu du règlement (CE) no 1907/2006 (REACH). Pour les polymères, cela inclut les monomères constitutifs et autres réactifs.

Remarques: Aucun(e).

RUBRIQUE 16 — Autres informations

Informations de révision: Sans objet.

Principales références de la littérature et sources de données: Le coefficient de partition de D4 entre PDMS et l'eau a été déterminé comme étant $\log K_{PDMS-eau} = 7,09$. Il s'ensuit que du PDMS contenant jusqu'à 3 % p/p de D4 va générer une concentration limite thermodynamique de 2,4 µg de D4/L dans la phase aqueuse. La CSEO 21j critique pour la daphnie, soit 7,9 µg de D4/L, ne sera pas atteinte. Le produit n'est par conséquent pas classifié d'une toxicité chronique en milieu aquatique

Texte des mentions H dans les sections 2 et 3

H226 Liquide et vapeurs inflammables.
H302 Nocif en cas d'ingestion.
H361f Susceptible de nuire à la fertilité.
H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Informations de formation: Aucune information disponible.

Date de Publication: 29.11.2023

RTV 162

Avis de non-responsabilité:

Avis au lecteur

Sinon, le à moins que spécifié dans la section 1.2, les produits Momentive sont uniquement destinés pour des applications industrielles. Ils ne sont pas destinés à certaines applications médicales, ni pour une implantation de longue durée (> 30 jours) dans le corps humain, injectés ou directement ingérés, ni pour la fabrication de contraceptifs à usage multiple.

Information supplémentaire

Les informations contenues dans la présente fiche de sécurité ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document. Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif en vue de permettre des opérations de manipulation, fabrication, stockage, transport, distribution, mise à disposition, utilisation et élimination dans des conditions satisfaisantes de sécurité, et ne sauraient donc être interprétées comme une garantie ou considérées comme des spécifications de qualité. Ces informations ne concernent en outre que le produit nommément désigné et, sauf indication contraire spécifique, peuvent ne pas être applicables en cas de mélange dudit produit avec d'autres substances ou utilisables pour tout procédé de fabrication.

® et TM indique la marque sous licence ou appartenant à Momentive.